

## ► Rapport annuel

---

### Rapport d'activités 2017 du Comité de concertation des utilisateurs du Registre national

---

**Votre correspondant:** Vincent Vandekerckhoven

**T:** 02 518 22 74

**E-mail:** Vincent.Vandekerckhoven@rrn.fgov.be

**F:** -

---

<b>COMITÉ DE CONCERTATION DES UTILISATEURS DU REGISTRE NATIONAL</b>
---

<b>RAPPORT ANNUEL 2017</b>
----------------------------

Aperçu :

- Introduction
  - o Contexte
  - o Missions
  - o Composition
- Activités 2017 :
  - o Présentations
  - o Bilan (réalisations, participation,...)
- Futurs développements (programme, projets)

## I. PRÉSENTATION

### 1. Missions :

Le Comité de concertation a pour objectif d'assurer entre le Registre national des personnes physiques et ses utilisateurs des relations sécurisées, efficaces et conviviales. A ce titre, le comité a pour mission d'assister les services du Registre national dans l'accomplissement de ses missions et d'adresser au Ministre de l'Intérieur des avis ou propositions concernant la rationalisation ou l'amélioration de celles-ci.

L'année 2016 a vu la mise en place d'un nouveau comité sur la base d'une refonte de sa structure et de son fonctionnement. Il a été établi que le Comité des utilisateurs institué par l'arrêté royal du 12 août 1994 ne répondait plus suffisamment aux attentes, ni du Registre national, ni de ses utilisateurs en termes d'échange d'idées et de concertation. En 2016, l'arrêté royal du 11 novembre 2016 remplace le Comité des utilisateurs du Registre national par un Comité de concertation des utilisateurs du Registre national, comportant deux organes:

- une **Assemblée générale**, organe de réflexion, de concertation et de débats, qui valide tous les rapports et avis émis au nom du Comité de concertation.
- un **Groupe de pilotage**, organe d'exécutif et de secrétariat, qui est chargé de la gestion opérationnelle des travaux du Comité de Concertation.

La structure est complétée par des **groupes de travail** qui peuvent également être désignés à l'initiative du groupe de pilotage et qui sont chargés d'examiner des points plus spécifiques ou de gérer le suivi des certains projets.

Concrètement, l'arrêté royal du 11/11/2016 apporte un certain nombre de modifications par rapport à l'ancien comité :

- La *structure* est clairement établie sur la base de deux organes et de groupes de travail alors que l'équivalent du groupe de pilotage (conseil de direction) était mis plus en retrait dans l'ancienne structure.
- La *composition* des organes a été modifiée et le nombre de participants a augmenté.
- Les *matières* pour lesquelles le comité est compétent sont explicitement indiquées dans l'arrêté royal alors que ce point était très limité dans la législation précédente ;
- Les *modalités de décision* au sein du comité sont explicitement mentionnées (décision à la majorité des membres présents).

Ces adaptations montrent que le nouveau comité se veut une *plateforme de concertation* plus qu'un simple canal d'information concernant les missions et projets du Registre national. Dans la pratique, l'organisation décrite dans le nouvel arrêté royal donne davantage de poids qu'auparavant aux utilisateurs dans les échanges avec le Registre national.

## 2. Composition :

La composition des deux organes du Comité de concertation est prévue par l'arrêté royal :

Membres du Comité de concertation des utilisateurs du Registre national (2017)				
Catégories	Référence Arrêté Royal	Instances	Assemblée Générale (art.7)	Groupe de Pilotage (art.8)
DG Institutions et Population	Art.7 §1	DGIP - Directeur Général (+ différents responsables opérationnels)	1	1
Membres d'office	Art.7 §2	Banque-carrefour de la Sécurité sociale	1	1
	Art.7 §2	Banque carrefour des Entreprises	1	
	Art.7 §5	Comité sectoriel du Registre national	1	1
	Art.7 §6	Agence pour la Simplification administrative	1	
Utilisateurs avec une moyenne annuelle de plus de 1.000.000 de transactions <sup>1</sup>	Art.7 §2	Police fédérale	1	1
		SPF Mobilité	1	1
		SPF Justice	1	1
		SPF Affaires étrangères	1	1
		Fédération royale du notariat belge	1	
		Chambre nationale des huissiers de justice	1	
		Banque nationale	1	
Villes et communes <sup>1</sup>	Art.7 §4	Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten <sup>2</sup>	1	
		Villes/communes de Flandre	3	1
		Brulocalis <sup>2</sup>	1	
		Villes/communes de Bruxelles-Capitale	3	1
		Union des Villes et Communes de Wallonie <sup>2</sup>	1	
		Villes/communes de Wallonie	3	1
Intégrateurs de services des régions et communautés	Art.7 §1	Banque Carrefour d'Echange de Données <sup>2</sup>	1	
		Agentschap Informatie Vlaanderen <sup>2</sup>	1	

		Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise <sup>2</sup>	1	
Instances qui reçoivent des communications journalières des mutations du RN (instances non déjà mentionnées ci-dessus) <sup>1</sup>	Art.7 §3	SPF Finances	1	1
		SPF Santé publique	1	
		Limburg.net	1	
		Vlaamse Belastingdienst	1	
Membres d'office via le Groupe de pilotage (instances non déjà mentionnés ci-dessus)	Art.8	DVZ-OE	1	1
		Fedict - BOSA TD	1	1
		SPF Economie	1	1
		Total participants	36	14

<sup>1</sup> Composition variable selon les critères prévus dans l'arrêté royal

<sup>2</sup> Ces instances sont invitées par la DGIP à participer aux réunions du groupe de pilotage pour leur rôle d'intégrateur, de représentation et/ou de support aux communes.

### 3. Thématiques abordées :

Sur la base de l'arrêté royal, les matières pouvant être traitées par le Comité de concertation concernent de façon non exhaustive :

- le fonctionnement du Registre national ainsi que les opportunités et projets d'amélioration des services et produits de celui-ci ;
- le cadre juridique régissant le Registre national en qualité de source authentique ;
- le réseau ;
- la structure des informations ;
- la qualité et la sécurité des informations ;
- la tarification des produits et services du Registre national des personnes physiques ;
- le développement de nouvelles fonctionnalités ;
- l'amélioration de la convivialité ;
- la simplification de l'utilisation des services ;
- l'intégration de technologies nouvelles.

## II. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE CONCERTATION EN 2017

### 1. Présentations des activités

Différentes activités ont pris place en 2017 dans le cadre des travaux du comité de concertation. L'Assemblée générale du 26 octobre 2016 est reprise ici car elle constitue la première étape du nouveau comité.

**26/10/2016 : Assemblée générale 2016** du nouveau comité de concertation

**08/02/2017 : Réunion du Groupe de pilotage**

**06/04/2017 : réunion du groupe de travail Best address**

03/05/2017 : réunion 1 du groupe de travail Composition de ménage

16/05/2017 : réunion du groupe Elections (Wallonie)

24/05/2017 : réunion groupe Elections (Flandre)

31/05/2017 : réunion groupe Elections (Bruxelles-Capitale)

20/06/2017 : réunion 2 du groupe de travail Composition de ménage

**06/12/2017 : Assemblée générale 2017** du comité de concertation

## 2. Bilan et réalisations

- L'**Assemblée générale** du 26/10/2016 du nouveau comité de concertation avait pour ordre du jour :
  - présentation de la nouvelle structure du Comité de concertation
  - présentation des activités du Registre national en 2016
  - discussion avec participants, Q/R

Outre présenter les activités du Registre national pour l'année 2016 et les projets en cours, l'Assemblée générale a permis de présenter la nouvelle structure du comité de concertation sur la base du projet d'arrêté royal et d'expliquer son fonctionnement. Ce fut également l'occasion d'entendre les remarques des utilisateurs sur le fonctionnement du Registre national et d'apporter des réponses à différents problèmes mis en avant à cette occasion.

- La réunion du **Groupe de pilotage** du 08/02/2017 avait pour objectif de déterminer le programme 2017 des travaux du comité. Quatre groupes de travail ont été proposés à cette occasion :
  - Groupe 1 Best address
  - Groupe 2 Elections
  - Groupe 3 Composition de ménage
  - Groupe 4 eID/Communes

Le projet de programme fut ensuite communiqué à l'ensemble des membres du comité pour remarques et validation. Aucune objection n'a été présentée.

- Les groupes de travail se sont réunis à différentes reprises. Voici un aperçu des travaux réalisés pour chaque groupe :

<b>GROUPE 1 - BEST ADDRESS</b>
<b>Objectif :</b>
Encadrer la mise en place et le suivi de la nouvelle structure « adresse » du Registre national en concertation avec les différentes parties concernées.
<b>Réalisation :</b>
Le groupe de travail s'est réuni une fois (06/04/2017). La séance a permis de présenter le projet de nouvelle structure, de répondre aux questions concrètes et techniques et de préciser certains points.
<b>Conclusion :</b>
Le groupe de travail a permis d'informer et de répondre aux questions des participants mais il n'a pu aller plus en avant dans la coordination de la nouvelle structure compte tenu de l'absence de nouveaux développements dans le cadre des activités du groupe de projet fédéral Best address.

Le délai initial de la mise en place de la nouvelle structure prévue pour le 01/01/2018 a été reporté au 01/05/2018 puis en automne 2018 en vue de permettre les développements et tests nécessaires dans les communes et chez les partenaires du projet.

<b>GROUPE 2 - ELECTIONS</b>
<b>Objectif :</b>
Encadrer les modalités d'organisation et de coordination des élections avec les acteurs-clés. Reformuler aux communes les formalités pratiques mises en place à la DGIP pour l'organisation des élections.
<b>Réalisation :</b>
Le groupe est subdivisé en 3 sous-groupes régionaux compte tenu de l'homogénéité des systèmes de vote au sein des régions. Trois réunions ont été organisées : 16/05/17 (Wallonie), 24/05/17 (Flandre) et 31/05/17 (Bruxelles-Capitale) Ces réunions ont permis d'informer les participants sur les nouveaux développements en matière d'organisation des élections (nouvelles législations, nouvelles procédures, projets,...) et de répondre aux questions pratiques.
<b>Conclusion :</b>
Le groupe Election a rencontré ses objectifs.

<b>GROUPE 3 - COMPOSITION DE MÉNAGE</b>
<b>Objectif :</b>
Harmoniser, clarifier et rationaliser la gestion des données relatives à la composition de ménage, considérant la diversité et la complexité de cette matière dans la pratique et la difficulté de la transcrire au RN.
<b>Réalisation :</b>
Les réunions ont eu lieu le 03/05 et le 20/06 en vue de faire l'inventaire des problématiques concrètes concernant la composition de ménage. Ces réunions ont permis de faire remonter certains problèmes d'uniformité, de clarté, de compréhension et de mettre en avant quelques opportunités d'amélioration. Les services du Registre national communiqueront leurs conclusions, avis et actions prévues pour répondre à ces problématiques.
<b>Conclusion :</b>
Le groupe Composition de ménage a rencontré ses objectifs. Il est encore prévu que les services du Registre national rendent leurs conclusions sur les points soulevés aux membres du groupe de travail.

<b>GROUPE 4 – EID/COMMUNES</b>
<b>Objectif :</b>
Traiter les différentes problématiques relatives à l'eID par rapport aux communes. Ce groupe existe préalablement au comité et a été intégré au programme du Comité.
<b>Réalisation :</b>
Le groupe s'est réuni le 24/01 avec pour objectif de formuler des observations et rassembler des réflexions du groupe pilote et du groupe d'utilisateurs.

<b>Conclusion :</b>
Le groupe a rencontré ses objectifs.

- **L'Assemblée générale** du 06/12/2017 :
  - présentation des activités du Registre national en 2017
  - bilan des activités du Comité de concertation en 2017
  - discussion avec participants, Q/R

L'Assemblée générale a permis comme chaque année de présenter les activités du Registre national et les projets en cours pour l'année écoulée. Ce fut également l'occasion de présenter le bilan des activités du comité de concertation à la fin de sa première année sous ce nouveau format, en l'occurrence les activités et résultats des quatre groupes de travail mis en place dans le cadre du programme d'activité de 2017. Ce rendez-vous donne aussi l'opportunité aux utilisateurs présents de s'exprimer sur le fonctionnement du Registre national, les problèmes rencontrés et les opportunités d'amélioration.

En conclusion, l'année 2017 a permis de mettre le nouveau Comité de concertation en place sur la base de la nouvelle structure de fonctionnement. Les travaux se sont déroulés de manière constructive et ont permis de renforcer les échanges et la concertation entre les utilisateurs et le Registre national. Ils ont également permis de mettre en avant des opportunités d'amélioration pour le fonctionnement du Registre national. Les services du Registre national ont autant que possible apporté des propositions d'amélioration par rapport aux problématiques soulevées. La plus-value des travaux du comité dépend à ce titre autant de la proactivité des services du Registre national et leur capacité de créer les conditions d'une bonne concertation que de la participation active des membres du comité.

### **III. FUTURS DÉVELOPPEMENTS**

A l'occasion du groupe de pilotage du 15 mars 2018, le programme d'activité suivant a été proposé par les participants pour l'année 2018 :

- Le **Groupe Best address** poursuit ses activités selon les besoins en fonction des futurs développements au niveau du groupe fédéral Best address ;
- Le **Groupe Elections** est clôturé compte tenu des formations prévues dans les prochains mois à destination des communes au sujet des élections ;
- Le **Groupe Composition de ménage** poursuit ses activités. Il est prévu d'étendre son champ d'activité et d'adapter si nécessaire sa composition.
- Le **Groupe eID/Communes** poursuit ses activités.

En parallèle, différents points de réflexion pourront être abordés sous une forme encore à déterminer (réunion ad hoc, workshop,...) :

- Réflexion concernant la **centralisation des registres de population** ;
- Réflexion concernant l'opportunité d'**adaptation du format actuel du NN**.

Ce programme sera présenté aux membres du comité de concertation pour validation. Il sera tenu compte dans l'organisation du programme de travail du comité des disponibilités et priorités tant du Registre national que des utilisateurs en cette année 2018 fort chargée (élections, migration de l'infrastructure du RN, centralisation des registres de l'Etat civil, fusion des communes, entrée en vigueur du GDPR,...).